BRULAGE VÉGÉTAUX INTERDITE ET PASSIBLE D'UNE AMENDE

La combustion à l'air libre des végétaux est une activité fortement émettrice de polluants dont certains cancérigènes. C'est pourquoi elle entre dans un cadre règlementaire strict, propre à chaque département. Cette pratique est strictement interdite dans le Puy de Dôme.

Cette pratique est passible d'une amende de 750 euros (amende de 4ème classe).

Avant de brûler, n'oubliez pas que vos déchets verts peuvent être des ressources! Ils peuvent être compostés à domicile ou dans les composteurs. Les tontes, broyages et le mulching peuvent être utilisés comme paillis pour protéger les plantes et le potager de la sècheresse; et en dernier lieu, vous pouvez déposer vos déchets verts en déchetterie où ils seront valorisés.



TRAVAUX RD906 et DÉVIATION

Des travaux de réfection de chaussée sont prévus entre le 13 et le 17 mai (compris) sur la RD 906 dans le seul sens GIROUX VIEUX-COURPIERE, réalisés par le Conseil Départemental.

Aussi, tous les véhicules dans le sens Giroux vieux –Courpière seront déviés par l'itinéraire RD314 / RD314A /RD42 (passage par Augerolles pour rejoindre Piboulet)

COUPURES ELECTRICITÉ BARLIAUD ET MOULIN DES GRAVES

Afin de réaliser des travaux de réparation sur la ligne d'alimentation électrique suite à incident, ENEDIS effectuera une coupure le vendredi 19 avril entre 8h30 et 12h30, à Barliaud et au Moulin des Graves.

COMMÉMORATION DU 8 MAI 1945

La commémoration du 8 Mai 1945, signifiant la fin de la seconde guerre mondiale aura lieu au monument aux morts de Sauviat, le dimanche 12 mai à 10h30.

La population est conviée à venir rendre hommage aux hommes et femmes tombés pour la France.

ELECTIONS EUROPÉENNES

Le 9 juin 2024, les Français sont invités à élire leurs représentants au Parlement européen.

- Vous devez être inscrit sur les listes électorales **avant le 3 mai 2024** pour pouvoir voter aux élections européennes. Vérifiez votre inscription !
- Pensez à établir une procuration si vous ne pouvez pas vous déplacer le jour J.
- Le scrutin se joue en un seul tour dimanche 9 juin 2024.

Pour plus d'informations : https://www.info.gouv.fr/les-priorites/europeennes2024

MARCHÉ DE PRINTEMPS

L'association BOUGEONS ENSEMBLE organise son traditionnel marché de printemps, le dimanche 5 mai de 9h à 18h.



Soyez au rendez-vous!

ÉTAT CIVIL

Décès : Solange VALETTE, épouse CONSTANTY, décédée le 7 février 2024 (Chigros)

Toutes nos condoléances à la famille.

Edité et imprimé par la Mairie de Sauviat le 10/04/2024 Tirage en 260 exemplaires gratuits - Directeur de publication Mme Rachel BOURNIER - Maire



2^e trimestre 2024



Horaires d'ouverture de la Mairie

Mardi : 9h00 - 12h00. Jeudi : 9h00 - 12h00. Samedi: 9h00 - 12h00.

Site internet: www.sauviat.fr

Madame le Maire reçoit sur rendez-vous uniquement au 04.73.53.14.76 La Mairie sera fermée du 16 au 20 avril et le jeudi 9 mai. Les Elus assureront une permanence le samedi 11 mai matin

LE MOT DU MAIRE

Le printemps arrive et avec lui le plaisir de voir les journées s'allonger et les paysages refleurir.

Avec ces beaux jours, se profile également le vote du Budget 2024 et sa période chargée en termes de préparatifs. Vous en serez informés dans le détail lors du prochain bulletin.

Quelques changements s'annoncent également côté Mairie puisque Véronique Mye, notre secrétaire actuelle, a fait le choix de partir dans une autre collectivité, sur un autre territoire que TDM. Nous lançons par conséquent un recrutement pour ce poste primordial dans la gestion des affaires courantes.

Nous souhaitons à Véronique de s'épanouir dans son nouvel environnement et la remercions pour les quatre années qu'elle a passées avec nous.

Le Maire – Rachel BOURNIER

DÉPART EN RETRAITE AGENT COMMUNAL

Notre employé communal, Antoine Mure, agent polyvalent sur la commune depuis le 1^{er} février 2005, peut à présent prétendre à prendre sa retraite.

La Mairie invite tous les habitants à un moment de convivialité pour fêter ce départ, le **samedi 20 avril à 11h**, Salle Polyvalente. Venez nombreux.

RÉUNION PUBLIQUE «Loi d'accélération des énergies renouvelables»



Face à la crise énergétique et au dérèglement climatique, la loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables entend contribuer à rattraper le retard pris par la France. Dans cette optique, son article 15 prévoit **un dispositif de planification territoriale** dans lequel les communes sont invitées à identifier les zones de leur territoire qu'elles jugent préférentielles et prioritaires pour le développement des énergies renouvelables.



Une concertation sur les zones d'accélération pressenties pour la commune est organisée, comme prévu par la loi. Vous êtes ainsi invités à venir en prendre connaissance, le samedi 20 avril, de 9h à 10h30. Les cartes localisant les ZAER (zones

d'accélération des énergies renouvelables) et un registre pour recueillir les avis du public seront mis à disposition.

REMISE INVENTAIRE EGLISE

Au cours des derniers mois, l'inventaire du patrimoine mobilier de l'église Saint-Loup (Eglise de la dédicace de Saint-Michel) de Sauviat a été réalisé par Mme Christine Labeille-Jourdan, chargée des inventaires et membre de la commission Diocésaine «Art Sacré» de Clermont-Ferrand, accompagnée de deux bénévoles. Elle viendra présenter la méthodologie et le déroulé de cette mission, ainsi que les prochaines pistes possibles de mise en valeur et de préservation du patrimoine de notre ancienne abbatiale.

La remise officielle de cet inventaire, en présence du Frère Didier Pentecôte, aura lieu le samedi 18 mai, à 10h30, en l'Eglise de Sauviat.

Les habitants sont invités à rejoindre l'équipe municipale pour ce moment d'échange et de convivialité.

ATELIERS CUISINE ET COUTURE

Samedi 24 février 2024 de 14h30 à 17h30, Alexandra, notre animatrice pour *La Bacholle*, accompagnée des membres de *l'association BISCOTTE* (qui assurera la gestion de l'Epicerie associative au cœur du bourg) ont accueilli parents

et enfants pour découvrir et confectionner les Bourriols, crêpes typiques d'Auvergne. **Tout le monde a mis la main à la pâte**, de la confection à la cuisson.

Moment de convivialité et de dégustation : sucrées, salées les Bourriols ont trouvé leur public, rassemblant petits et grands.







Et parce que la cuisine n'est pas le seul moyen de créer du lien, *La Bacholle* et la section *PATCHWORK de l'Association Bougeons Ensemble* ont organisé un atelier d'initiation à la couture, le samedi 9 Mars. **Une douzaine de participants, enfants et adultes sont venus se familiariser** avec les patrons, les machines à coudre pour confectionner au moins une pièce en tissu : découpage, faufilage, couture... sous l'œil expert des membres du club de Patchwork qui a gracieusement fourni le matériel. La mairie a offert le goûter bien mérité, le temps que chacun admire les productions du groupe.

Ces deux ateliers sont à l'image de ce qui se profile dans le lieu commun, *La Bacholle*, en construction : du plaisir à se retrouver, échanger des savoir-faire, partager un bon moment et proposer à tous ses envies pour une autre initiation (broderie, upcycling pour refaire du neuf avec du vieux...).

Grand merci aux deux associations sauviatoises qui ont contribué à ce que ces après-midis soient des succès.

SIGNATURE CONVENTION SDIS / COMMUNE DE SAUVIAT

Afin de favoriser le volontariat, le SDIS 63 (Service Départemental d'Incendie et de Secours) a instauré un système de «conventions employeurs» qui définissent les conditions de mise à disposition d'un sapeur-pompier volontaire entre l'employeur et le SDIS 63.

La commune a signé cette convention pour notre agent communal, Bastien Dichamp, arrivé en septembre 2023. Elle lui permet principalement de pouvoir arriver plus tard le matin quand il s'inscrit pour des gardes de nuit, le tout sans perte de salaire, et d'intervenir en journée dès lors que son départ en intervention ne vent



d'intervenir en journée dès lors que son départ en intervention ne vient pas interférer avec les tâches qui lui sont confiées. Ce dispositif permet également à la commune de bénéficier d'un secouriste reconnu au sein de ses effectifs.



La signature officielle de la convention «Disponibilité des Sapeurs-Pompiers-Volontaires pour la formation et l'opérationnel» avec le SDIS 63 a eu lieu le lundi 25 mars, dans les locaux de TDM : 14 sapeurs-pompiers volontaires ont été mis à l'honneur, accompagnés de leurs chefs de centre et du Contrôleur Général du Service d'Incendie et de Secours du Puy-de-Dôme, Christophe Glasian, autour de Judith Husson, Sous-Préfète de Thiers, Tony Bernard, Maire de Châteldon, Président de TDM et du Centre de Gestion du Puy-de-Dôme, Jean-Paul Cuzin, Président du SDIS 63, Olivier Chambon, Maire de Celles-sur-Durolle et Vice-Président

du SDIS 63 et à TDM, Rachel Bournier, Maire de Sauviat et Vice-Présidente à TDM, Yvan Mostarac, Directeur de l'entreprise AREF et Mickaël Jardin, Directeur de l'entreprise CELTA - Groupe Rossmann (les 5 employeurs).

La commune pourra bénéficier d'une réduction de la contribution versée chaque année aux services d'incendie et de secours.

L'équipe municipale est très fière de pouvoir compter sur la présence d'un Sapeur-Pompier parmi ses agents, et cette convention vient tout naturellement prolonger ce que notre collectivité, indépendamment de sa taille, peut et souhaite apporter aux habitants.



Après la suspension des travaux due à la défaillance en septembre 2023 d'une entreprise prévue au marché, le chantier a pu reprendre début mars.

Devant l'impatience de l'Equipe Municipale et des Associations concernées, les artisans s'affairent depuis un peu plus d'un mois afin de limiter un allongement déjà trop important du délai de

L'intérieur du bâtiment et de son annexe ont véritablement changé d'allure, et cela redonne un peu d'espoir quant à une livraison possible avant la fin de l'été.

- La chaudière bois à pellets a été installée. Elle alimentera le Bistrot, l'Epicerie, l'espace collectif, ainsi que le logement du dernier étage. Pensée en réseau de chaleur, elle a été dimensionnée pour pouvoir à terme chauffer la salle polyvalente.
- L'isolation laine de chanvre et les finitions placo du logement se sont achevées pour faire du dernier étage un espace particulièrement agréable.
- Le rez-de-chaussée a également pris un nouvel aspect avec le cloisonnement de la future épicerie et le doublage des murs du bistrot.



DEMANDE D'AGRÉMENT « ESPACE DE VIE SOCIALE »

En juin 2023, la commune est entrée dans une période de préfiguration dans la création d'un **Espace de Vie Sociale**. Avec le recrutement à temps partiel d'Alexandra Gourgner, poste co-financé par la Caisse d'Allocations Familiales, la commune a pu travailler sur la programmation et à la mise en œuvre d'activités, tout en soutenant la structuration de l'ouverture du lieu. Alexandra participe également à soutenir les associations, en particulier le démarrage de l'activité avec l'association BISCOTTE sur la partie Epicerie.

La commune souhaite maintenant présenter son dossier en demande d'agrément, pour une première période de 18 mois (du 1^{er} juillet 2024 au 31 décembre 2025).

Le dossier sera déposé à la Caf mi-avril, pour une présentation orale devant les administrateurs le 6 juin prochain. Un espace de vie sociale est une structure de proximité qui touche tous les publics, en priorité les enfants, les jeunes et leurs familles. Il développe prioritairement des actions collectives permettant :

- le renforcement des liens sociaux et familiaux ainsi que les solidarités de voisinage ;
- la coordination des initiatives favorisant la vie collective.

L'agrément de la Caf ouvre droit à une prestation de service «animation locale» payée sur un fonds national Cnaf, revalorisée annuellement et destinée à financer une partie du poste de notre animatrice (63,8% des charges de personnel). La commune pourra, le moment venu, solliciter d'autres financements comme une contribution de Thiers Dore et Montagne en tant que EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) ayant la compétence « Sociale ».

Cet espace sera ouvert à tous les habitants du territoire de Thiers Dore et Montagne, qui pourront profiter des activités programmées. L'espace se veut également un lieu «relais» pour les évènements et animations que les partenaires associatifs et institutionnels (Centre Social TDM, CLIC, MSA ...) pourraient proposer.

Il s'agira à la fois d'un moyen de démultiplier les points en capacité à produire du lien social et de faciliter et encourager les initiatives individuelles, tout en proposant des actions tournées vers le partage de savoir-faire, la convivialité (café-concert, exposition, ateliers...), etc.

Réponse fin juin!

CONCOURS DE LOGO



Vous avez fait le choix de baptiser notre lieu commun « LA BACHOLLE » en référence à cette grande cuve en bois de forme cylindrique ou tronconique utilisée dans nos campagnes auvergnates pour le transport du raisin, de la vendange au fouloir.

Le concours de logo et enseigne que nous avions lancé en fin d'année 2023 afin que chacun puisse exprimer sa créativité, a fait ressortir du lot ce croquis que l'équipe municipale souhaite exploiter. Un grand merci à Olivier Ceroni, pour son coup de crayon! Nous avons également conservé une jolie carte peinte, réalisée par M. Morrisot. que nous remercions également. Nous reviendrons vers vous pour la suite.